Konkurse Faillites Fallimenti

No 80 Mittwoch, 26.04.2006 124. Jahrgang

- 1. Débitrice: Imprimerie Gérard de Buren SA, rue des Battoirs 10, 1205 Genève
- 2. Remarques: exploitation d'une imprimerie. Exécution de tous travaux d'impression; d'une manière plus générale, la société peut également entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles et immobilières de quelque nature qu'elles soient, en rapport avec le but social Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

 - L'état de collocation (réf. n° 1);
 l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
 l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).
 - A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
 - vingt jours pour introduire action contre l'état de colloca-tion (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF); - dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions
 - relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32
 - Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n°1)

Pour tout renseignement: Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01

Office des faillites

1227 Carouge (03346676)